

SEANCE DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	9

Délibération n°23092026-006

Date de la convocation

Le 16/09/2026

Objet de la délibération

**ADOPTION DU
RAPPORT SUR LE
PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC
D'EAU POTABLE
DRESSE PAR LE SBL**

Le Maire,

Emeric DECOMBE
Signature et cachet

Secrétaire de séance
Maryse TARRIT

L'An deux mille vingt-six, le mercredi 23 septembre à 19h00 en Mairie de Saint Bonnet les Allier,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DECOMBE Emeric, Maire de SAINT-BONNET LES ALLIER.

Présents : M. AMBLARD Patrick, M. DECOMBE Emeric, Mme TARRIT Maryse, M. FERREIRA Manuel, Mme GALLOIS-THOMAS Audrey, M. MOREAU Teddy, Mme BENALI Marie-Hélène, M. DERYCKE Cyril, Mme BONHOMME Sabrina

Absents (excusés) : M. CIZERON MARC, VERNY Elisabeth

Secrétaire de séance : Mme TARRIT Maryse .

Vu le code général des collectivités territoriales, art L2224-5

Monsieur Le Maire rappel

La réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public pour l'eau potable est obligatoire chaque année.

Le rapport établi par le SMEA de la Basse Limagne (SBL) est transmis à l'assemblée délibérante pour approbation
Il est public pour permettre d'informer les usagers, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

ADOpte

A l'unanimité des membres présent, le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, au titre de 2025

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme



SEANCE DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

